

Détourner la médecine du travail de la prévention

Le 15 Mai 2020, le JDD (Journal Du Dimanche) publiait une tribune : « 158 députés LREM réclament "une réforme de la santé au travail", [Article original suivre ce lien](#)

Dans cet article on pouvait lire :

« La première, est de faire de la santé au travail une priorité de la stratégie nationale de santé. Nous voulons que l'entreprise devienne un lieu de prévention dans la vie quotidienne, par des actions concrètes telles que des campagnes de vaccination sur le lieu de travail pour en faciliter l'accès aux salariés ou agents qui le souhaitent, et le développement de la pratique sportive au travail. »

et aussi « nous croyons dans l'entreprise tournée vers la performance globale, équilibrant les enjeux humains, économiques et environnementaux, une entreprise porteuse de sens et d'avenir dans laquelle le travail émancipe et protège. »

Droit de réponse à la tribune proposée dans le JDD du 15 mai 2005

Dans le cadre de la République Sociale de 1946 est créé un corps de médecins du travail, délégataires de l'obligation constitutionnelle régaliennne de « *protection de la santé* » et chargés « *d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail* ». Prévention médicale le plus en amont possible des risques du travail et centrage de la prévention exclusivement sur ces risques sont les bases de leur mission.

Des revendications des travailleuses et des travailleurs ont abouti au début des années 1980 à la création des CHSCT permettant aux travailleurs d'intervenir collectivement sur leur santé au travail et les conditions de travail et apportant la visibilité de la réalité du travail dans la prévention des risques professionnels. Cette avancée a été anéantie par l'actuelle mandature en mélangeant la chèvre économique avec le chou de la santé au travail dans les CSE. Il faudrait en finir maintenant avec la médecine du travail, car elle resterait la seule source potentielle de visibilité en matière de santé au travail.

Or, dès 1980, le CNPF puis le MEDEF et son relai le CISME (Maintenant «PRESANSE») vont user de leur influence pour, comme le décrit un sociologue, créer « *une médecine du travail sans les médecins* ».

L'introduction de la notion de « *santé au travail* », confiée à des services largement contrôlés par le patronat, est l'un des moyens de ce sabotage. Dès lors, d'exécutif complaisant en exécutif complaisant, la médecine du travail va être ballottée de réformes en réformes qui ont pour effet de la priver de ses moyens, notamment en lui imposant un numéris clausus qui tarit rapidement le recrutement des médecins.

L'étouffement par l'inflation des effectifs par médecin, qui joue également un rôle dissuasif, n'est pas totalement compensé par l'introduction d'autres professionnels, car ceux-ci sont majoritairement détournés vers « l'aide aux entreprises ».

Une nouvelle réforme a été proposée en 2019 par Mme LECOCQ députée célèbre pour avoir organisé un colloque pour « *Faire de la France la championne du monde du bonheur au travail* » et, selon son curriculum, « *industriel et chef d'entreprise* ». Son projet de 2019 propose d'alléger les obligations des employeurs en

matière de traçabilité des risques, supprime la possibilité de conseil collectif formel du médecin du travail sur la prévention des risques, propose que les généralistes effectuent les visites médicales : Il semble qu'elle ait été choisie par ses pairs pour mettre un point final à la prévention médicale primaire des risques professionnels.

Dans la tribune du JDD, dont elle est l'initiatrice, les propositions sont, de fait, des éléments de stratégies de destruction:

- Détournement de la médecine du travail de la prévention centrée sur les risques au travail, en proposant de substituer à la prévention des risques professionnels une « *prévention dans la vie quotidienne, par des actions concrètes telles que (...) le développement de la pratique sportive au travail* ».
- Aucune proposition pour prévenir les cancers professionnels ou les maladies chroniques du fait du travail, mais promesse de permettre l'accès éventuel à l'emploi de travailleurs malades.
- Création d'un diplôme spécifique en pratique avancée en santé au travail pour les infirmiers, mais impasse sur un statut d'indépendance professionnelle et celui d'une équipe médicale, médecin et infirmier du travail.
- Rien sur les effets négatifs du management néolibéral sur la santé psychique malgré le procès France-télécom. Tout au contraire, une autre proposition cultive le mythe de « *l'entreprise tournée vers la performance globale, équilibrant les enjeux humains, économiques et environnementaux* ». Cet oxymore ignore que depuis le néolithique le profit de quelques-uns se construit sur l'exploitation de la santé du plus grand nombre. De l'esclave au salarié, toutes les améliorations de la santé au travail ont été obtenues par les luttes pour la santé et la dignité.
- Pire encore, les signataires proposent un projet de DRH auxquels seraient rattachés les médecins du travail, leur donnant accès aux informations d'atteinte à la santé dont ils sont réglementairement privés.

Tout cela se présente sous la toile peinte des bons sentiments et du bon sens. « *Tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute* » : Comme tout néolibéral, si Mme Lecocq semble vous promettre le mieux, c'est qu'elle se prépare à faire le pire.

Ainsi, en est-il du projet des 158 députés signataires. S'il aboutissait, on assisterait à un retour vers le passé, c'est-à-dire, vers une médecine de sélection. Le pronostic vital de la médecine du travail serait engagé et la santé au travail lobotomisée.

Nous appelons les personnels des services de santé au travail ainsi que les travailleuses et les travailleurs à s'y opposer.

Le 22/05/2020 Association Santé et Médecine du Travail